

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 2.2.2010
SEC(2010) 116 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

**Europe 2020 – consultation publique
Premier examen des réponses**

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Europe 2020 – consultation publique Premier examen des réponses

La consultation publique sur Europe 2020, que la Commission a lancée le 24 novembre 2009, a été officiellement clôturée le 15 janvier 2010. Depuis cette date, un nombre considérable de contributions sont encore parvenues à la Commission, ce qui porte le total à bien plus de **1 500 contributions émanant de tous les horizons**: États membres, organisations de l'UE et nationales, partenaires sociaux aux niveaux européen et national, instances régionales et locales, fédérations commerciales et professionnelles, entreprises individuelles, ONG, groupes de réflexion, représentants du monde universitaire et nombreux citoyens européens. Certains pays tiers et parties prenantes hors UE ont également répondu.

Nombre de contributions reçues sont substantielles et riches en avis et perspectives. La Commission a entrepris un effort majeur pour les analyser afin de pouvoir les prendre en compte dans l'élaboration de ses propositions qui seront examinées au Conseil européen. Bien que l'analyse risque de prendre un certain temps, **la Commission estime qu'il est important de fournir des premières indications sur les principales tendances qui émergent de la consultation, avant le Conseil européen informel qui se tiendra le 11 février**. Une présentation plus détaillée des résultats de cette consultation publique sera disponible dans quelques semaines.

1. États membres

Tous les États membres ont apporté leur contribution à la consultation.

En général, les États membres soutiennent largement les priorités thématiques (croissance à partir de la connaissance, sociétés inclusives et économie compétitive plus verte) proposées dans le document de consultation. Dans le contexte actuel de la crise économique et de la montée du chômage, nombre d'États membres soulignent l'importance de maintenir la priorité d'Europe 2020 sur la croissance (équilibrée) et l'emploi. La moitié des États membres environ soutiennent explicitement les liens étroits qui unissent les piliers économique, environnemental et social. Plusieurs appellent à un renforcement de la dimension sociale. Il se dégage un soutien en faveur d'une meilleure liaison entre Europe 2020 et d'autres stratégies (telles que la stratégie pour le développement durable, l'agenda social, la politique de cohésion, l'énergie et le changement climatique).

De nombreux États membres font ressortir l'importance déterminante de la détérioration des finances publiques engendrée par la crise financière et économique. Le besoin d'investissements dans les (nouvelles) sources de croissance devra donc être examiné dans le cadre d'un assainissement budgétaire au cours des années à venir.

Le rôle important de l'industrie manufacturière, la contribution des PME à la croissance et à la création d'emplois, le renforcement du marché unique et la mise en place d'une stabilité financière et macroéconomique sont mentionnés par de nombreux États membres comme des domaines nécessitant plus d'attention dans la nouvelle stratégie. Plusieurs États membres souhaitent voir renforcer sa dimension extérieure.

Se référant aux enseignements à tirer de la crise, la plupart conviennent que la «gouvernance» doit être améliorée pour combler le déficit de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Plusieurs États membres réclament une plus forte coordination des politiques économiques et des dispositions plus contraignantes en matière de gouvernance. La majorité des États membres s'accordent à reconnaître la nécessité de limiter le nombre d'objectifs de l'UE mis en œuvre au niveau national. Un suivi efficace, mesuré par rapport à un modèle de référence, une méthode fondée sur le partenariat (associant davantage les régions) et une plus grande implication de la part des intervenants ainsi qu'une amélioration de la communication sont autant de facteurs dont l'importance cruciale est mise en évidence pour l'exécution de la nouvelle stratégie.

D'une manière générale, il existe un fort soutien pour conférer au Conseil européen un rôle moteur tant pour piloter la nouvelle stratégie que pour guider le travail des autres formations du Conseil. Peu d'États membres plaident pour que la Commission joue un rôle plus fort dans le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Alors que tous les États membres reconnaissent qu'il existe de puissantes interactions entre la politique budgétaire et les réformes structurelles au lendemain de la crise et, partant, qu'il convient de disposer de conseils cohérents sur les politiques à mener, certains souhaitent **préserv**er le rôle des différents instruments de la coordination des politiques économiques dans le traité de manière à éviter de donner éventuellement l'impression que le pacte de stabilité et de croissance est affaibli. Enfin, plusieurs États membres plaident pour l'établissement d'un lien plus étroit entre le budget de l'UE et les priorités de la nouvelle stratégie.

2. Instances régionales et locales

Des réponses ont été reçues d'environ 120 instances régionales et locales émanant de quelque deux tiers des États membres.

Il existe un large consensus sur les objectifs et les dispositions en matière de gouvernance proposés. Le leitmotiv qui ressort de nombreuses sinon toutes les contributions tient à la nécessité de renforcer leur rôle dans la stratégie afin d'assurer un partenariat entier et égal entre les différents niveaux de gouvernement (gouvernance à plusieurs niveaux). Cette nécessité doit, selon elles, aller de pair avec un alignement étroit de la stratégie sur la politique de cohésion et ses instruments. En outre, nombre d'autorités régionales et locales font valoir qu'elles jouissent d'importantes compétences et de ressources dans des domaines essentiels de la stratégie et que, de ce fait, elles peuvent apporter une contribution majeure à la réalisation des réformes sur le terrain. Elles donnent de nombreux exemples de ce rôle qui va des politiques d'enseignement et d'innovation, des infrastructures, du marché du travail et de l'inclusion sociale, de l'environnement commercial à des services publics de haute qualité et à la politique en matière de TIC.

3. Institutions, organes et autres instances européennes

Le **Comité des régions** et le **Comité économique et social** ont adopté des avis sur la stratégie de l'UE 2020.

L'**Eurosystème** a soumis une contribution qui soutient sans réserve l'intégration des objectifs sociaux et environnementaux dans la stratégie Europe 2020 tout en maintenant l'axe général de la croissance et de l'emploi. Il demande d'accorder une attention particulière au bon fonctionnement du marché du travail, aux politiques du marché intérieur, à la concurrence et à

l'innovation, à la bonne santé des systèmes financiers et à la stricte mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance. Il préconise aussi, dans toute la mesure du possible, de fonder les objectifs sociaux et environnementaux sur les instruments basés sur le marché. L'Eurosystème est favorable, dans leurs grandes lignes, aux structures de gouvernance proposées par la Commission.

Le **Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)** estime que la stratégie Europe 2020 doit comprendre des politiques détaillées en matière d'innovation et de créativité et en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment l'éducation et la formation professionnelles. Les partenariats entre entreprises et organismes de recherche doivent associer les instances chargées de l'éducation et de la formation pour contribuer à mettre en adéquation les compétences et les emplois.

Le **Conseil européen de la recherche (CER)** souligne qu'il convient d'exercer un rôle prépondérant dans le domaine des connaissances pour donner une assise à l'innovation, l'économie verte, la compétitivité et la prospérité. Plaidant pour des infrastructures de la connaissance de rang mondial, il insiste sur la nécessité d'éviter le départ des personnalités scientifiques de premier rang, qu'elles soient originaires de l'UE ou d'autres pays, ou de favoriser leur retour.

Les **organismes européens de normalisation (CEN, CENELEC, ETSI)** mettent en évidence le rôle que la normalisation peut jouer pour soutenir les objectifs de la stratégie Europe 2020 et en particulier pour poursuivre le développement du marché unique.

4. Partis politiques européens

Jusqu'à présent, la Commission a reçu des contributions des groupes **S&D, ALDE et ECR**.

Le groupe **S&D** plaide pour que l'on tire les enseignements de la crise et pour que l'on se centre à l'avenir sur une croissance équitable et une économie plus durable. Il propose cinq priorités: un «new deal» pour la durabilité; un plein emploi de haute qualité caractérisé par des conditions de travail décentes et par l'inclusion sociale; la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'insécurité; une économie de la connaissance à haute productivité; la cohésion sociale et territoriale. Dans chaque domaine, il met en avant une série de propositions d'action. L'une d'elles consiste à fusionner la stratégie de Lisbonne, la stratégie de développement durable et le pacte de stabilité et de croissance pour les intégrer dans une seule stratégie. En matière de gouvernance, le groupe S&D n'estime pas que le Conseil européen doive se voir accorder un rôle central. En revanche, il réclame une meilleure participation des conseils sectoriels, du Parlement européen et des parlements nationaux. Il convient qu'il est nécessaire de mieux faire participer les partenaires sociaux et les régions. En outre, il réclame une plus forte interaction entre le cadre financier pluriannuel et la stratégie Europe 2020. Il propose aussi d'avoir recours à la Banque européenne d'investissement, à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et aux partenariats publics-privés, ainsi qu'aux euro-obligations et aux taxes écologiques pour financer la nouvelle stratégie.

Le groupe **ALDE** est d'accord sur les principales priorités (vertes et équilibrées) mais demande de mettre davantage l'accent sur le marché intérieur et la libre circulation des personnes, ainsi que sur la supervision financière. Il critique la stratégie de Lisbonne, estimant qu'il s'agit d'une «méthode de coordination ouverte faible». En matière de gouvernance, le groupe ALDE demande que la Commission joue un rôle central en suivant l'approche de la carotte et du bâton (par exemple en récompensant les bons résultats par des fonds structurels supplémentaires et en appliquant des sanctions financières en cas d'absence de déclaration sur

la bonne utilisation des fonds de l'UE consacrés aux priorités d'Europe 2020). Il estime que la Commission doit instaurer des indicateurs et des critères de convergence pour éviter le «dumping social» ou la fragilisation de la compétitivité des autres États membres. Il pense que la Commission doit mieux surveiller le SPG. Il préconise d'aligner davantage le budget de l'UE sur les priorités d'Europe 2020. Enfin, le groupe ALDE demande de faire davantage participer les partenaires sociaux, les régions, le PE et les parlements nationaux et régionaux, et d'utiliser la communication comme «instrument de pression».

Le groupe **ECR** préconise d'axer la nouvelle stratégie sur les avantages économiques comparatifs de l'Europe et sur les engagements existants plutôt que de l'étendre à de «nouveaux» domaines. La proposition concernant la nouvelle stratégie doit être revue à la lumière des enseignements tirés de la stratégie de Lisbonne. Le groupe ECR propose de se concentrer sur un ensemble de propositions pour i) achever le marché unique des biens et services (y compris les DPI) mais aussi de la R&D et de l'énergie, ii) continuer à réduire les charges administratives qui pèsent sur les entreprises et se concentrer sur les PME, iii) favoriser les marchés publics innovants et les PPP. Il demande de respecter la subsidiarité lors de l'élaboration des politiques sociales. Il juge que la flexibilité des salaires est cruciale et que les jeunes doivent être mieux préparés au marché du travail. Il préconise d'améliorer les universités et la qualité de l'enseignement étant donné que les compétences sont essentielles. Il réclame d'accorder la priorité à la mise en œuvre des paquets législatifs relatifs au climat et à l'énergie.

5. Parties prenantes

Outre les nombreuses contributions soumises par les organisations/intervenants enregistrés au niveau de l'UE, la Commission a reçu de nombreuses contributions de la part d'organisations nationales (membres), confirmant que les futures priorités font l'objet d'un intense débat non seulement au niveau de l'UE mais aussi au niveau national.

5.1. Partenaires sociaux européens

Tous les partenaires sociaux conviennent qu'il y a lieu d'améliorer l'éducation et de développer les compétences. Tant l'UEAPME que **BusinessEurope** plaident pour la suppression des obstacles qui subsistent sur le marché intérieur, la poursuite de la réduction des charges administratives et l'application d'une approche consistant à «penser d'abord aux petits» lorsqu'on s'intéresse à l'élaboration des réglementations, à l'accès aux moyens financiers et à la «flexicurité». BusinessEurope plaide en faveur de réformes structurelles d'envergure pour assurer la croissance, l'emploi et la viabilité des finances publiques.

La CES qualifie la stratégie de Lisbonne d'«*approche trop libérale*» et souhaite que la tendance soit inversée en renforçant le «profil social» de l'UE grâce à l'élaboration d'un programme social (axé sur le renforcement de l'acquis social et des politiques du marché du travail axées sur la demande). Elle estime qu'il convient d'abandonner d'urgence toute vision à court terme en matière de gouvernance des entreprises et convient qu'il faut privilégier la croissance verte et équilibrée.

L'UEAPME met en évidence les défis auxquels font face les PME et réclame un meilleur accès aux marchés (qu'il s'agisse du marché intérieur ou des marchés des pays tiers), une concurrence équitable et une uniformisation des règles du jeu. En ce qui concerne l'initiative «Small Business Act», elle souligne l'importance de la mise en œuvre concrète des engagements des pouvoirs publics.

5.2 Organisations de consommateurs

Le **BEUC** soutient les objectifs proposés dans Europe 2020 tout en demandant de mettre davantage l'accent sur l'inclusion sociale et les droits des consommateurs. Il estime aussi qu'il faut en faire plus pour donner aux consommateurs le pouvoir d'agir. Le marché intérieur doit être approfondi et la protection des consommateurs devenir une priorité transversale de la nouvelle stratégie.

Plusieurs **organisations nationales de consommateurs** ont aussi apporté leur contribution. Elles partagent les vues générales exprimées par le BEUC quant à l'importance de la politique des consommateurs dans la nouvelle stratégie. Elles soulignent aussi l'importance de garantir une protection juridique adéquate pour les activités commerciales en ligne et, plus généralement, de remédier à la fragmentation du commerce électronique.

5.3 Parties prenantes du monde des affaires

Les parties prenantes du monde des affaires partagent très largement les priorités-clés recensées par la Commission mais mettent relativement plus l'accent sur la «création de croissance et de connaissance» et sur la «création d'une économie compétitive, cohérente et plus verte». La majorité soulignent l'importance du marché unique, du «Small Business Act» et de l'amélioration de la réglementation pour assurer le succès de la nouvelle stratégie. Elles jugent que la dimension extérieure est fondamentale pour garantir l'accessibilité des marchés étrangers aux fins du commerce et des investissements, ainsi que pour créer des conditions équitables en ce qui concerne les normes environnementales. Elles considèrent les questions de gouvernance essentielles pour assurer le succès de la stratégie et combler le déficit de mise en œuvre. Elles considèrent qu'il convient de mieux associer les parties prenantes et de rendre la communication plus efficace.

5.4 Parties prenantes ayant une vocation sociale

Les parties prenantes ayant une vocation sociale soutiennent largement les priorités proposées par la Commission, mais estiment que leur champ d'action est trop étroit. Elles considèrent qu'il faut accorder davantage d'attention aux mesures et instruments nécessaires à la réalisation de la priorité qu'est le développement de «sociétés inclusives» au-delà de l'éducation et des compétences. Elles pensent que les «sociétés inclusives» doivent aussi bénéficier d'une attention accrue pour ce qui est de la priorité consistant à mettre la connaissance au service de la croissance. Leur sentiment général est que la dimension sociale est faible voire absente malgré les intentions affichées.

En matière de gouvernance, elles proposent une stratégie fondée sur quatre piliers (organisée autour des axes social, de l'emploi, de l'économie et de l'environnement), chacun bénéficiant d'un poids équivalent. Elles appellent au renforcement de l'intégration et du suivi des politiques, estimant que la fixation d'objectifs favorisera leur mise en œuvre. Elles réclament de mettre sur pied des indicateurs «au-delà du PIB» et de les utiliser pour mesurer les progrès. Elles jugent capitale la participation de toutes les parties prenantes concernées à toutes les phases, quel que soit le niveau de gouvernement. La mise en œuvre doit s'appuyer sur les mécanismes existants tels que le renforcement de la méthode ouverte de coordination en matière sociale.

5.5 Parties prenantes ayant une vocation environnementale

Les parties prenantes à vocation environnementale soutiennent les priorités définies par la Commission tout en appelant à mieux intégrer les questions environnementales dans les autres politiques. Elles évoquent des priorités supplémentaires telles que l'utilité économique de la protection de l'environnement et des écosystèmes, ainsi que l'efficacité, le développement durable, la cohésion sociale, la santé et le bien-être. Elles demandent de ne pas négliger la perte de biodiversité et la pollution dans la nouvelle stratégie. Nombreuses sont celles qui réclament une approche mondiale. Elles plaident majoritairement pour l'instauration de liens solides avec la stratégie pour le développement durable, le pacte de stabilité et de croissance ainsi que la politique de cohésion.

En matière de gouvernance, elles soutiennent la fixation d'objectifs (au niveau de l'UE et au niveau national), une plus grande participation des intervenants, un échange de bonnes pratiques, la comparaison des performances, le renforcement de la méthode ouverte de coordination et les propositions visant à simplifier les lignes directrices intégrées.

5.6 Parties prenantes des milieux de l'éducation et/ou de la recherche

Les parties prenantes des milieux de l'éducation soulignent l'importance de l'éducation pour parvenir à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active. Elles soulignent aussi que la nouvelle stratégie doit être axée non seulement sur l'enseignement supérieur mais également sur l'enseignement primaire et secondaire. Certaines parties prenantes évoquent aussi l'enseignement préprimaire. Elles soulignent que l'inclusion sociale nécessite une vaste gamme de compétences. Nombre d'entre elles demandent d'élargir le partenariat entre le secteur privé et les universités.

Les parties prenantes des milieux de la recherche approuvent d'une manière générale les trois priorités que la Commission a assignées à la nouvelle stratégie. Elles estiment globalement que la réalisation de ces trois priorités passe par un espace européen de la recherche florissant fondé sur l'ouverture et l'excellence. Elles encouragent les synergies entre les programmes actuels de recherche, d'éducation et d'innovation. De nombreuses parties prenantes indiquent que la nouvelle stratégie ne doit pas viser à diffuser l'excellence de la même manière dans toutes les institutions. La majorité d'entre elles soulignent que l'importance de la recherche dans la nouvelle stratégie doit apparaître dans le futur budget de l'UE. Enfin, certains saluent la proposition de nommer un conseiller scientifique principal.

5.7 Milieux universitaires

La plupart des contributions des milieux universitaires s'accordent sur les défis recensés par la Commission et soutiennent largement les priorités thématiques. Plusieurs d'entre elles font valoir que le modèle de croissance actuel de l'Europe n'est pas soutenable, que les bénéfices de la croissance doivent être partagés plus équitablement et que le système financier doit servir l'économie «réelle». Elles sont favorables à un renforcement de la coordination des politiques économiques et à un plus grand alignement sur les méthodes optimales.

6. Citoyens

Près de 500 réponses émanent de citoyens de l'UE de la quasi-totalité des États membres. Les réponses ont été particulièrement nombreuses de la part des citoyens vivant en Espagne mais aussi en Pologne, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.

La plupart des observations des citoyens portent essentiellement sur l'éducation, la recherche et la société de la connaissance, qui sont considérées comme cruciales pour l'avenir de l'UE. De nombreux citoyens soutiennent la dimension sociale de la stratégie, réclamant davantage d'Europe sociale. Ils soutiennent largement l'accroissement de la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, l'égalité des sexes et le développement international. Ils considèrent la mondialisation comme une menace aussi bien qu'une chance.

7. La perspective internationale

7.1 Pays tiers

Les **gouvernements japonais** et **norvégien** expriment leur soutien pour la stratégie de l'UE 2020. Le Japon a souligné l'importance du commerce international pour la croissance économique et a manifesté son souhait de poursuivre la coopération. La Norvège a fait valoir que le libre-échange au sein et en dehors du marché intérieur doit faire partie des priorités de la stratégie.

7.2. Organisations internationales

Le **FMI** estime que la nouvelle stratégie doit viser à créer le meilleur environnement possible pour les marchés afin de soutenir l'emploi et la productivité en se concentrant sur la réforme des marchés du travail et l'augmentation de la productivité. Les **Nations unies** ont mis en évidence la dimension mondiale de la stratégie. L'**Association européenne de libre-échange (AELE)** a souligné l'importance de la recherche et de l'éducation, l'efficacité du marché unique, la réduction des charges administratives et la normalisation ainsi que la certification.

7.3 Parties prenantes internationales

La **Chambre américaine du commerce (AmCham)** a demandé des actions vigoureuses pour soutenir la croissance et l'emploi et salue les objectifs proposés. L'AmCham propose d'ajouter deux priorités thématiques: l'approfondissement du marché unique et «une UE ouverte». L'**Association des entreprises japonaises** recommande que l'UE maintienne l'accent sur la compétitivité et souligne l'importance d'un marché intérieur pleinement fonctionnel et des efforts visant à assurer une harmonisation des cadres réglementaires à l'échelle mondiale.